Publiée le :

CONSEIL MUNICIPAL DU: 14 DECEMBRE 2010

17/12/2010

Présents: 31

DELIBERATION Nº

: 12598

Représentés: 6

Absents: 2

Abstention:

DG DE SECTEUR

: ETIENNE QUINCH

Pour: 37 Contre:

SERVICE

: DIRECTION GENT

AVIS DE LA COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS REL DEBATS PUBLICS SUR LE PROJET DE RESEAU DE TRÂNSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS ET LE PROJET ARC EXPRESS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan de mobilisation pour les transports approuvé par le Conseil régional d'Ile de France,

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

VU la publication du 3 septembre 2010 du dossier du maître d'ouvrage Société du Grand Paris relatif au projet de Transport Public du Grand Paris,

VU la publication du 17 novembre 2010 du rapport public thématique sur les transports ferroviaires régionaux en Ile de France par la Cour des Comptes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le texte annexe à la présente délibération, en qualité d'avis de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois relatif aux débats publics sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris et le projet Arc Express,

PRECISE que le Maire est autorisé à transmettre cet avis au Président de la commission particulière du débat public de réseau de transport public du Grand Paris,

PRECISE que le Maire est autorisé à transmettre cet avis au Président de la commission particulière du débat public d'Arc Express.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'orge,

Olivier LEONHARDT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 14/12/2010

L'an DEUX MILLE DIX, les membres composant le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, 08 décembre 2010, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier LEONHARDT, Maire.

Etaient présents :

M. LEONHARDT, Mme DIARD, M. CHAMPION, Mlle SI ALI, M. BOUCHON, Mme MAZEAU, M. ZAOUI, Mme LELU, M. LOPEZ, Mme BOUCHON, M. JOUAN, Mme ROGER, Mme GARCIA, M. GROULEZ, Mme DE JESUS CARLOS, M. DUPERRON, Mme VADROT, M. FOUCHIER, Mme SOLVAR, Mme DA SILVA, M. OUAREM, Mme GIRAULT, Mme BEDU, M. GENDRE, Mme VAN LAERE, M. CAILA, M. FREALLE, Mme BARTOLI, M. FERREIRA, M. PREVOT, Mme POUCH,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés avant donné pouvoir :

M. BAH (pouvoir à Mme DIARD), M. LIBANIO COUTINHO (pouvoir à M. FOUCHIER), Mme LEFORT (pouvoir à Mme DA SILVA), Mme SOREL (pouvoir à Mlle SI ALI), M. ROGER (pouvoir à Mme VAN LAERE), Mme PARMENTIER (pouvoir à M. PREVOT),

Absents:

M. SAGAL, M. FERNANDEZ

Nombre de membres

composant le conseil: 39

en exercice: 39 présents : : 31 représenté: 6

absent:: 2

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

Monsieur SI ALI est élue secrétaire.

Monsieur OUINCHEZ, Directeur Général, assiste à la séance.

AVIS DE LA VILLE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS RELATIF AUX DEBATS PUBLICS SUR LE PROJET DE RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS ET LE PROJET ARC EXPRESS

Réseau vétuste et saturé, maillage du territoire insuffisant et inadapté, injustices tarifaires : la situation des transports en commun en Ile-de-France est alarmante.

Face à cet état de fait, il est indispensable d'apporter des réponses rapides aux attentes légitimes de l'ensemble des usagers et de proposer des solutions structurantes capables de répondre aux grands défis à venir.

Par l'ampleur des financements qu'ils mobiliseront, les réseaux de transports en rocade soumis aujourd'hui au débat public tout comme le prolongement du RER E à l'Ouest, ne sont pas en mesure de répondre à ce double objectif et risquent de conforter durablement l'existence d'un réseau de transport à deux vitesses. D'un coté un réseau « ultramoderne » reliant quelques rares secteurs et de l'autre le réseau existant indirectement délaissé.

Voilà pourquoi le conseil municipal apporte son soutien à la motion intitulée « *Pour des transports en commun utiles aux Essonniens* », votée à l'unanimité des 42 conseillers généraux de l'Essonne, au-delà des appartenances politiques.

Les élus tiennent également à rappeler qu'une pression importante continue à peser sur les territoires de grande couronne en matière de construction de logements et que les territoires les plus éloignés du cœur de l'agglomération aspirent à ne plus être uniquement des zones d'hébergement, privées des infrastructures indispensables aux déplacements de leurs habitants.

Les élus du conseil municipal insistent sur le fait que la grande couronne représente 44% de la population francilienne et qu'il convient de s'appuyer sur la complémentarité de chacun des territoires qui composent notre région pour construire la métropole solidaire et équilibrée à laquelle nous aspirons.

Pour y parvenir, le conseil municipal propose.

Au niveau régional:

- L'application du principe : 1€ pour le financement des réseaux existants pour 1€ investi dans les futurs grands projets structurants.
- La mise en place d'un plan d'urgence pour la modernisation et la transformation des RER
- La redéfinition des fondements du futur réseau de transport métropolitain à partir du premier semestre 2011.
- La réalisation d'un maillage local cohérent pour compléter la modernisation du RER et les grands projets.

C'est seulement alors que l'ensemble de la réflexion sur les transports pourra être remise à plat afin de proposer des solutions moins coûteuses et plus équilibrées qui permettraient de créer un réseau rapide, dense, maillé et opérationnel dans la décennie.

Au niveau local:

- Création d'un TCSP le long de la Francilienne.
- Aboutissement du projet Tram Massy-Evry tout en respectant l'environnement existant
- Sextuplement des voies entre Juvisy et Bibliothèque François Mitterrand.